

AU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 19 JUILLET 2013

RESTAURATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE

Avis favorable de la Fondation du Patrimoine pour attribuer des fonds en 2014
Accord pour obtenir une aide de la Poste (environ 3 000 €), de la DRAC (20% du montant H.T.) après dépôt du permis de construire
Souscription (dépliant réalisé par Thérèse Boulay)
Exposition au musée de Sainte-Gauburge de mars à juin 2014
Porte folio en format A4 contenant 36 photos + textes dans pochette cartonnée mis en vente
Livre en préparation de Patrick BARD : sortie en mars 2014
Café rencontre au Relais Saint Germain avec Nicolas Offentstadt
Atelier d'écriture avec les écoles
Création d'un site internet financé par la Fondation du Patrimoine
Colloque des Amis du Perche
Article dans « Pays Perche » en décembre 2013
Intervention sur France Culture (réponse le 25 Août)
Organisation du 11 Novembre 2014
Convention signée avec la Fondation du Patrimoine
Devis des Ateliers Loire de Lèves retenu , travaux à réaliser sur deux exercices budgétaires

TRAVAUX DE VOIRIE

Travaux de sécurité dans le bourg programmés en octobre (subvention FAL du Conseil Général)

Cour de la Cave : un devis a été demandé à la STAR (en enduit bicouche gris), caniveau central vers le bas afin que l'eau ne rentre pas dans les caves, bornage réalisé par Monsieur Hermand.

Revêtement des chemins communautaires suivants :

- VC 2 Le Petit Fay (4 tronçons : 160m,70 m, 50m, 85 m)
- La Painerie – Le Grand Fay (250 m après la Petite Courbetière)
- La Mouchetière (70 m)
- Bréviande (50 m)
- La Grande Ménanteie (50 m, 20 m, 80 m)
- La Muletière (patte d'oie + 85 m virage + 100 m en haut.)

Distribution de cailloux dans les chemins du Petit Fay, de la Courbetière, de Bréviande, de la Muletière .

Problème dans le chemin de la Muletière : à refaire, sans supplément

Traitement : La reproduction de l'affiche concernant le traitement interdit à moins d'un mètre des fossés, zones humides, caniveaux ... et à moins de 5 mètres des mares, sources , cours d'eau et puits sera intégrée dans le prochain « Info-Préaux ».

A la demande de M. Robbes, domicilié à « La Pichonnière », Patrice May est allé voir le chemin (une partie de son jardin était inondé)

TRAVAUX DU PARC NATURE

Un exploitant forestier, Monsieur Guitton des Aspres, est acheteur des peupliers du Parc Nature pour un montant de 550 € ; il emmène les fûts et laissera les branches qui seront à déchiqueter sur place par des bénévoles ; ce travail peut être programmé après le 15 Août. Que fait-on du bois déchiqueté ? La Commune en conservera un peu et donnera le reste à ceux qui participeront au travail .

En ce qui concerne les panneaux, celui annonçant l'abattage des peupliers devra être fait rapidement.

BALAYAGE DU BOURG

La Société NCI du Mans est venue sur place et a ensuite établi un devis : Quatre passages par an (contrat annuel) pour 3 kilomètres soit 114,75 € H.T. par intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte ce devis pour la réalisation de la prestation « balayage » pour un montant annuel de 459 € H.T. (TVA à 7%).

DECISION MODIFICATIVE N° 1/2013

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal un manque de crédits à l'article 165 en dépenses d'investissement, non prévus lors du vote du budget primitif : il convient de rembourser la caution à Marie CHEMIN, locataire du logement situé au 11, rue de la Madeleine, qui a quitté les lieux fin juin.

Il propose donc de prélever un complément de crédit inscrit à l'article 2313 opération N°123 réservé pour les travaux de sécurité dans le bourg soit 420 € pour rembourser la caution à Mademoiselle CHEMIN.

Le Conseil accepte la décision modificative ci-dessous :

En dépenses :

Au 2313 – 123 :	- 420 €
Au 165 :	+ 420 €

PERMIS DE CONSTRUIRE DE M. PATRICK GUEUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de permis de construire a été déposée le 12 Juillet dernier par Monsieur et Madame Patrick GUEUX, domiciliés à « La Momichinière » pour la construction d'un abri voitures et deux roues sur la parcelle cadastrée section B n°s 153,265,266,267,268,439,524,527. Cette parcelle est située en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune. Le Conseil doit donc examiner si l'intérêt de la commune justifie qu'il soit dérogé à l'application de l'article L. 111-1-2 du code de l'urbanisme dit de « constructibilité limitée ».

Après avoir entendu l'exposé du maire :

- considérant que la demande de permis de construire concerne un terrain situé en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune,
- considérant que ce terrain est desservi par les équipements publics,
- considérant que cette construction ne porterait pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique, qu'elle n'entraînerait pas un surcroît important des dépenses publiques et qu'elle n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L. 110 du code de l'urbanisme,
- considérant qu'une autorisation de construire sur cette parcelle irait dans le sens des intérêts de la commune,

le Conseil Municipal demande qu'un permis de construire soit accordé à M. et Mme GUEUX pour la construction d'un abri voitures et deux roues sous réserve du respect des dispositions du règlement national d'urbanisme.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU S.I.A.E.P. DE NOCE POUR L'ANNEE 2012

Le Conseil approuve le rapport annuel présenté sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du S.I.A.E.P. de Nocé pour l'exercice 2012.

CANTINE SCOLAIRE : NOUVEAU PRIX DU REPAS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2013

Le Conseil Municipal, vu l'augmentation des charges afférentes au fonctionnement de la cantine, décide de réévaluer le prix du repas comme suit à compter de la prochaine rentrée scolaire :

- le prix du repas « enfant » passe de 3,10 € à 3,15 €
- celui du repas « adulte » de 3,36 € à 5,60 €

afin d'harmoniser les tarifs sur l'ensemble de la communauté de communes Perche Sud.

QUESTIONS DIVERSES

***La station d'épuration : compte rendu du SATTEMA, le fonctionnement est satisfaisant**

***La trame verte et bleue : le Parc Naturel Régional du Perche et la Fédération des Chasseurs ont donné un avis favorable, le Conseil Général a voté contre.**

Le Conseil Municipal devra délibérer avant le 5 Octobre . le site internet à consulter est le suivant : srce.dreal-basse-normandie@developpement-gouv.fr

***Les rythmes scolaires : mise en place d'une semaine scolaire de 34 heures d'enseignement réparties sur neuf demi-journées ; les communes prendront en charge le temps périscolaire. Mise en place dès le 16 Septembre ; un fonds d'amorçage viendra soutenir les collectivités ; Beaucoup d'enseignants et d'intervenants travaillent à cette mise en place.**

***La dissolution du SIPE : M. le Préfet a signé un arrêté préfectoral en juin pour une dissolution du Syndicat Intercommunal Percheron d'Electrification au 31 Décembre 2013.**

Ainsi, tous les syndicats primaires de l'Orne seront supprimés ; regroupement en un seul syndicat, le SDCEO (Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Orne)

***La reprise de concessions abandonnées dans le cimetière est lancée depuis le 12 Juillet 2013 et durera trois années ; dix-neuf concessions sont concernées.**

***Le concours des villes et villages fleuris : le jury a avancé que « le fleurissement correspondait à l'état d'esprit du village »**

***Le SIRTOM : Arlette Beaufile dresse un compte rendu de la réunion du 4 Juillet**

***Les animations de l'été : Fête communale les 17 et 18 Août (cochon grillé, déjeuner boudin-purée au relais Saint Germain) exposition « boudin » à la mairie du 17 Août au 15 Septembre, forum des associations le 31 Août à la salle des fêtes, kinokapreo avec la réalisation de courts métrages du 29 au 31 Août , ciné plein air le 7 Septembre.**
